

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton d'Ambérieu-en-Bugey

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur Di PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Madame CALENDRE, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SONNERY (à Madame GRIMAL), Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU), Madame PETIT (à Monsieur FABRE), Monsieur GRANJU (à Monsieur BLANC), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Madame COULET), Madame MEYZONNY (à Monsieur MARINO-MORABITO)

EXCUSÉS : Madame SEYTIER, Monsieur KARTAL,

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur RIBIÈRE, Madame PONCET, Monsieur BECQUART.

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

**2023.03.03 NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SUITE A DÉMISSION D'UN DE SES MEMBRES**

(Rapporteur : Daniel FABRE
Nomenclature : 5.3 - Désignation des représentants

Par délibération n° 2020.04.14 en date du 12 juin 2020, le Conseil Municipal a procédé par vote au scrutin de liste à l'élection des représentants du Conseil d'Administration du CCAS. Par mail en date du 06 juin 2023, Madame Gisèle ARENA, membre appartenant au collège élu au sein de cette instance a informé la Commune d'Ambérieu en Bugey de sa démission de cette instance.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230623-DEL_2023_03_03-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Conformément aux articles R123-8 et R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient de combler cette vacance dans un délai de 2 mois.

Il est proposé de nommer un nouveau représentant non membre du Conseil Municipal pour toute la durée du mandat électoral restant :

Madame Stéphanie PARIS, Conseillère Municipale déléguée, a fait part de son intérêt pour siéger au sein de ce conseil.

La Commission Municipale **Cohésion sociale et Solidarité**, lors de sa séance en date du **20 juin 2023** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE NOMMER** Madame Stéphanie PARIS en lieu et place de Madame Gisèle ARENA comme représentante élue du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 30 juin 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

A black ink signature of Jean-Marc Rigaud.



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230623-DEL_2023_03_03-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023